# **DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME**

# L'immatriculation des syndicats de copropriétaires

### DROIT DE LA COPROPRIÉTÉ



#### **OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

La Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite ALUR a décidé de la création d'un registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires d'immeubles affectés en totalité ou en partie à l'habitation. Le dispositif légal qui nécessitait la parution de textes pour préciser les conditions de sa mise en œuvre, a été complété par un décret du 26 août 2016 et par un arrêté du 10 octobre 2016.

- · Présentation générale des textes pour appréhender le nouveau dispositif d'immatriculation :
  - Articles 52 et 53 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
  - Décret n° 2016-1167 du 26 août 2016 et arrêté du 10 octobre 2016 pris au visa d'une délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2016-064 du 17 mars 2016
  - Articles L711-1 à L711-7 et R711-1 à R711-21 du code de la construction et de l'habitation
- · Connaître plus précisément les modalités d'immatriculation des syndicats (auteurs de l'immatriculation, données à déclarer, formalités d'immatriculation...)
- · Identifier le rôle du notaire s'agissant de cette nouvelle formalité



## MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

· Analyse exhaustive de la réglementation applicable et application pratique



#### SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

· Tableau de synthèse accompagné des textes et PowerPoint





#### **FORMATEURS**

Nora LAZARINI et Virginie MALARD Juristes consultants du CRIDON LYON DURÉE

3h30

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

#### **MODALITÉ DE SUIVI**

remise d'une attestation de fin de formation



DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE I'IIRBANISME



**RÉF. CSN** 

Se reporter à l'annexe CSN



**PUBLICS** 

Notaires
Collaborateurs

**PRÉ-REQUIS** 

Tous niveaux



Maîtrise du nouveau dispositif d'immatriculation des syndicats de copropriétaires et de ses conséquences pour la pratique notariale



L'IMMATRICULATION DES SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES

# Plan d'intervention

1h15	Objectifs de l'immatriculation
	2 Champ d'application de l'immatriculation
	3 Calendrier de l'obligation d'immatriculation
1h15	4 Identification des copropriétés et opérations concernées par le dispositif
	5 Identification des télédéclarants soumis aux formalités d'immatriculation
	6 Contenu du dossier d'immatriculation
1h	7 Principales étapes de création du dossier d'immatriculation
	8 Sanctions en cas de défaut d'exécution des formalités d'immatriculation